

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 NOVEMBRE 2025

Convocation 30/10/2025**Affichage à la porte de la mairie 30/10/2025****Conseillers en exercice : 15****Présents : 11****Excusés/absents : 4****Procurations : 2****Votants : 13**

L'an deux mil vingt-cinq, le trois du mois de novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le trente octobre deux mil vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans la salle du conseil à la mairie, sous la présidence de Madame Martine CHAUVIN, Maire.

Présents : Martine CHAUVIN, Didier PETIT, Yann SUAUI,

Agnès GESLIN, Daniel ONILLON, Jacques GUEGNARD, Dominique BEAUDOUIN, Mathieu BERTRAND, Sandra GAULTIER, Mélanie MARTINEAU, Xavier POULAIN

Secrétaire de séance : Xavier POULAIN

Excusés/absents :

<u>Prénom et nom de l' élu</u>	<u>Motif de l'absence</u>	<u>Procuration à</u>
Gwénaëlle SALMON	Raisons personnelles	Daniel ONILLON
Sandra NOEL	Raisons de santé	Mélanie MARTINEAU
Paul TRESMONTAN	Non communiqué	Non communiqué
Christine JOUET	Ne viendra pas tant qu'il ne sera pas distribué un écrit dans chaque boîte aux lettres comme quoi elle n'était pas signataire du courrier concernant la supérette et signé au nom de l'équipe municipale	Non communiqué

ORDRE DU JOUR :

- 1- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2- Approbation de compte-rendu de séance du 06.10.2025
- 3- FINANCES : point d'étape budgétaire
- 4- FINANCES : décision modificative n°2
- 5- FINANCES : information virement de crédit n°2
- 6- URBANISME : DIA pour la parcelle AE 962
- 7- URBANISME : DIA pour la parcelle AE 963
- 8- FINANCES/VOIRIE : convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la rue de Bel Air pour la création de l'extension eaux pluviales avec la CCLLA
- 9- SERVICE A LA POPULATION : décision sur le devenir du service postal
- 10- SIEMML : participation au fonds de concours pour la période 01/09/2023 au 31/08/2024
- 11- SIEMML : participation au fonds de concours pour la période 01/09/2024 au 31/08/2024
- 12- CIMETIERE : reprise de concessions et programmation d'affichage
- 13- TRAVERSEE DU BOURG : point sur les travaux
- 14- CCLLA : convention de partenariat pour Villages en Scène 2025-2026
- 15- COMMEMORATION du 11 Novembre
- 16- COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES
- 17- QUESTIONS DIVERSES

1 – Désignation du secrétaire de séance

Madame le Maire propose de désigner, secrétaire de séance : Xavier POULAIN. Approbation à l'unanimité.

2 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 06/10/2025

Rapporteur : Martine Chauvin, Maire

Suite à la remarque de Jacques GUEGNARD, le compte-rendu a été modifié sur la partie assurance, le mot « injuste » remplacé par « inconvenant ».

Madame le Maire propose un vote à main levée, pour l'approbation du compte-rendu. Après en avoir délibéré à la majorité, les membres du Conseil Municipal l'ont approuvé avec la prise en compte de la rectification demandée.

Votants : 13

Votes répartis ainsi :

Contre : 0

Abstentions : 2 Sandra NOËL et Dominique BEAUDOUIN car absentes lors de cette séance

Pour : 11

3- FINANCES : point d'étape financier

Rapporteur : Didier PETIT, 1^{er} Adjoint

Didier PETIT indique qu'un point d'étape sur le suivi du budget est présenté tous les deux mois lors de la séance du conseil municipal. Tous les tableaux présentés seront revus et retravaillés lors des prochaines commissions des finances.

Sur le document présenté, l'atterrissage correspond aux dépenses engagées et un prévisionnel du reste à payer. Le CFU (compte financier unique) de 2024 permet de comparer les différents chiffres.

Tableau de dépenses de fonctionnement :

DEPENSES		CFU 2024	BP 2025	VIREMENT DE CREDIT N°1	Etat au 30/10	% Utilisé	ATTERRISSAGE
Chap.	Libellé						
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	389 033,75	422 000,00	421 000,00	293 199,39	70%	389 805,22
012	CHARGES DE PERSONNEL	468 760,10	482 406,00	482 406,00	375 029,07	78%	457 610,85
014	ATTENUATION DE PRODUITS	170 460,29	138 325,00	123 445,90	123 445,90	100%	152 117,06
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	211 742,02	205 449,00	205 449,00	215 027,79	105%	232 169,79
66	CHARGES FINANCIERES	7 360,24	3 500,00	3 500,00	3 452,55	99%	3 452,55
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	-	1 000,00	620,63	62%	620,63
TOT	DRF - DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT	1 247 356,40	1 251 680,00	1 236 800,90	1 010 775,33		1 235 776,10
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 174 760,88	1 174 760,88			
C 042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	134 358,85	60 400,00	60 400,00	63 685,80		63 685,80
TOT	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	134 358,85	1 235 160,88	1 235 160,88	63 685,80		63 685,80
TOT	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 381 715,25	2 486 840,88	2 471 961,78	1 074 461,13		1 299 461,90

Décisions modificatives à prévoir :

- Sur le chapitre 012 (atténuation de charges), l'atterrissage est prévu à 152 000€. Sur le BP, nous avons prévu 138 000€. La DGFIP avait trop versé de recettes, en 2024, sur la taxe d'habitation sur les logements vacants 14 751 €. Toutes les communes ont eu un rappel, cette somme sera prise sur ce chapitre et nécessitera une décision modificative.

- Une demande de la DGFiP de 1 € en recettes et dépenses.
- La résiliation du contrat de la téléphonie (sujet passé en septembre), implique des frais, au compte 65, de 27 000€. Nous recevons une recette pour ce même dossier de la part du nouvel opérateur.

Sur les charges de personnel, nous devrions être en dessous de ce qui était prévu au BP.

Tableau de recettes de fonctionnement

RECETTES		CFU 2024	BP2025	VIREMENT DE CREDIT N°1	Etat au 30/10	% Utilisé	ATTEIRISSAGE	% Utilisé
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	2 334,78	500,00	500,00	48,10	10%	48,10	10%
70	PRODUIT DES SERVICES	75 467,67	73 700,00	73 700,00	68 440,23	93%	87 640,23	119%
73	IMPÔTS & TAXES	46 985,00	45 141,00	45 141,00	10 650,00	24%	54 188,00	120%
731	FISCALITE LOCALE	801 105,00	801 000,00	801 000,00	842 541,00	105%	842 541,00	105%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS	701 586,21	615 748,00	615 748,00	552 354,28	90%	684 789,09	111%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	35 881,22	46 650,00	46 650,00	48 213,02	103%	82 687,39	177%
76	PRODUITS FINANCIERS							
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 112,91	2,00	2,00	3 285,90		3 285,90	164295%
78	REPRISE AMORTISSEMENT							
TOT	RRF - RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 665 472,79	1 582 741,00	1 582 741,00	1 525 532,53		1 755 179,71	111%
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS							
002	EXCEDENT D'EXERCICE PRECEDENT REPORTE	919 895,19	904 099,88		904 099,88		904 099,88	100%
TOT	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	919 895,19	904 099,88		904 099,88		904 099,88	100%
TOT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 585 367,98	2 486 840,88	1 582 741,00	2 429 632,41		2 659 279,59	107%

Pour les recettes de fonctionnement, nous avons déjà atteint ce qui était prévu au BP 2025. Nous aurons encore d'autres rentrées avant la fin de l'exercice.

Tableau des dépenses d'investissement :

INVESTISSEMENT BP 2025					
DEPENSES		CFU 2024	BP 2025	ATTEIRISSAGE	% Utilisé
D001	SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	377 988,11	308 807,03	308 807,03	
010	STOCKS				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 440,84	138 589,00	139 200,00	100%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	116 710,47	297 571,00	397 281,11	134%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (sauf opé)	137 285,20	287 377,00	253 788,10	88%
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	164 727,27	490 878,88	36 778,67	7%
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENTS		822 151,89	1 523 222,91	1 135 854,91	
16	EMPRUNTS & DETTES ASSIMILEES	114 678,79	102 000,00	101 857,75	100%
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		114 678,79	102 000,00	101 857,75	
	RAR dépenses 2023	89 844,89	10 275,82		0%
C040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1,00			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		1,00	10 275,82	0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		936 831,68	1 635 498,73	1 237 712,66	

Le chapitre 20 correspond aux frais liés aux différentes études (PLU, Plan guide...).

Au chapitre 204, nous mettons les attributions de compensation pour la CCLLA, les fonds de concours et les travaux de la traversée du bourg phase 1. Nous attendons la notification de la CCLLA et leur titre. Après réception des montants exacts, nous passerons une décision modificative qui sera présentée au Conseil de décembre.

Le chapitre 21 correspond aux différents travaux sur les bâtiments municipaux dont l'éclairage de la salle de sports et l'achat des Caves de la Loire.

Tableau des recettes d'investissement :

RECETTES		CFU 2024	BP 2025	ATTERRISSAGE	
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (FCTVA, Taxe amé	11 028,63	328 466,85	331 527,89	101%
138	AUTRES SUBVENTIONS	49 008,86	71 871,00	23 790,91	33%
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENT RECUS				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION				
26	PARTICIPATION ET CREANCE ATTACHEE				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
C024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	-			
	RAR Recettes		19 530,00	19 530,95	
	TOTAL DES RECETTES REELLES FINANCIERES	60 037,49	419 867,85	374 849,75	
				0	
C021	VIREMENT FONCTIONNEMENT		1 174 760,88	-	
C040	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	134 358,85	60 400,00	63 685,80	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1,00			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	134 359,85	1 235 160,88	63 685,80	
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	194 397,34	1 655 028,73	438 535,55	

Pour les recettes, la demande de récupération des subventions de la tranche 1 sur la traversée de bourg est en cours (chapitre 138)

4- FINANCES : décision modificative n°2 (DCM 2025-99)

Rapporteur : Didier PETIT, 1^{er} Adjoint

Didier PETIT présente la proposition de décision modificative.

V Sens	V Compte	Opération	SERVICES	Report(R)	Proposé (P)	Volé (V)	Total (R+V)
D	65888			0,00 €	27 000,00 €	27 000,00 €	27 000,00 €
D	673			0,00 €	-1,00 €	-1,00 €	-1,00 €
D	7391112			0,00 €	13 800,00 €	13 800,00 €	13 800,00 €
R	73111			0,00 €	11 300,00 €	11 300,00 €	11 300,00 €
R	75888			0,00 €	29 500,00 €	29 500,00 €	29 500,00 €
R	775			0,00 €	-1,00 €	-1,00 €	-1,00 €
Total dépense				0,00 €	40 799,00 €	40 799,00 €	40 799,00 €
Total recette				0,00 €	40 799,00 €	40 799,00 €	40 799,00 €

Il présente également son impact sur le tableau des finances.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité (13 votants) la décision modificative et signent le document correspondant.

5 – FINANCES : information virement de crédit n°2 – non réalisée

Rapporteur : Didier PETIT, 1^{er} Adjoint

Didier PETIT indique que cette écriture n'a pas été réalisée. Nous ferons une décision modificative lors du prochain conseil municipal.

6 – URBANISME : DIA pour la parcelle AE 962 (DCM 2025-100)

Rapporteur : Yann SUAU, Adjoint à l'aménagement

Yann SUAU présente la DIA n°049 022 25 A 0031 pour la parcelle AE 962 au 4 B Rue du Fourneau, pour une superficie totale de 103 m². Il explique que cette parcelle est dans le périmètre d'étude sur lequel la mairie est en train de réfléchir. Et qu'étant donné que la commune est dans l'attente du plan-guide, sans projet concret à ce jour, il est proposé de ne pas préempter.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité (13 voix), ne souhaitent pas préempter la parcelle précitée et autorisent le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents nécessaires à sa mise en application.

7 – URBANISME : DIA pour la parcelle AE 963 (DCM 2025-101)

Rapporteur : Yann SUAU, Adjoint à l'aménagement

Yann SUAU présente la DIA n°049 022 25 A 0032 pour la parcelle AE 963 au 4 A Rue du Fourneau, pour une superficie totale de 92m². Cette parcelle se situe dans le même périmètre que la parcelle précitée. Donc pour les mêmes raisons, n'ayant pas de projet concret actuellement, il est proposé de ne pas préempter.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité (13 voix), ne souhaitent pas préempter la parcelle précitée et autorisent le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents nécessaires à sa mise en application.

8– Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la rue de Bel Air pour la création de l'extension du réseau des eaux pluviales avec la CCLLA (DCM 2025-102)

Rapporteur : Didier PETIT, 1^{er} Adjoint au maire

Didier PETIT précise que ce programme se situe dans le PPI défini, suite au diagnostic réalisé au cours d'un mandat précédent qui nous avait permis d'identifier que les réseaux Eaux Usées EU et Eaux Pluviales EP ne sont pas bons.



Dans le cadre de l'aménagement des lotissements, il va falloir faire une extension des réseaux. La commune va financer les travaux sur le réseau des eaux pluviales et la CCLLA ceux portant sur le réseau des eaux usées.

Il est prévu dans le cadre du lotissement, rue de Bel Air de créer 14 branchements pour les eaux usées et 7 pour les eaux pluviales.

Les travaux sont prévus le 1^{er} semestre 2026 pour une durée de trois mois.

La co-maîtrise d'ouvrage permet de réduire les coûts.

Les montants sont donnés à titre estimatif et ainsi répartis :

Pour les eaux usées : 420 000 € TTC (portés par la CCLLA), soit 95,75 % du coût total,
Pour les eaux pluviales : 19 200€ TTC (portés par la commune), soit 4,25 % du coût total,
Pour un coût total de : 439 200 € TTC.

La convention précise les différentes modalités d'exécution de la convention de co-maîtrise.

Xavier POULAIN s'interroge sur la mise en place des autres réseaux (électricité, eau potable) sur les futures constructions et le phasage avec les travaux annoncés ci-dessus.

Didier PETIT répond que c'est la personne qui construit qui doit faire les démarches pour ses raccordements.

Martine CHAUVIN indique qu'une rencontre est prévue très prochainement pour coordonner ce chantier avec celui de la traversée de bourg.

Yann SUAUV demande si la CCLLA a prévu d'aller rencontrer les commerçants par rapport à l'impact que ces travaux vont avoir sur l'activité des commerçants du centre bourg.

Sandra GAULTIER ajoute que les commerces ambulants devront également être informés de ce chantier car ils seront également impactés.

Martine CHAUVIN indique que l'information aux commerçants est prévue via le passage chez les commerçants par les chargés de mission de la CCLLA chargés des travaux. Tous ces aspects techniques seront précisés lors de la prochaine réunion préparatoire de chantier avec la CCLLA.

Mathieu BERTRAND précise qu'il faut également que la CCLLA envoie au SDIS les plans de chantier pour organiser les sorties des pompiers.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent, **à l'unanimité (13 votes)**, la signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la rue de Bel Air pour la création de l'extension des réseaux, et autorisent le Maire ou un Adjoint à signer la convention et à prévoir les crédits nécessaires.

9 – Service à la population : décision sur le devenir du service postal (DCM 2025-102)

Rapporteur : Martine CHAUVIN, le Maire

Martine CHAUVIN informe le Conseil Municipal que suite à l'absence de service postal sur la commune, la commune a contacté les délégués régionaux de la Poste pour trouver une solution.

Lors de ce rendez-vous du 14/10/2025, La Poste a indiqué qu'au vu du contexte économique, Beaulieu n'est pas la seule commune à se retrouver dans une telle situation, à savoir, la fermeture d'un relais postal chez un commerçant suite à la fermeture du commerce.

Pour la Poste, il n'est pas possible de mettre en place une solution transitoire le temps qu'un nouveau commerce reprenne le service postal, sans projeter non plus de la réalité économique de ce potentiel commerce. Elle préconise un service postal par le biais d'une agence communale postale.

En témoigne, la différence d'appui financier de la Poste, qui accorde, pour toute convention signée avant le 31/12/2026, une aide mensuelle de 1200€ pour contribuer aux frais de la tenue de l'agence postale par un agent communal, contre 379 € accordée pour un commerçant.

A cela s'ajoute, si une personne suppléante est envoyée en formation, l'octroi d'une compensation de 3000€ pour minimiser l'absence de cet agent.

De plus, une subvention peut être allouée pour l'aménagement des locaux, à hauteur de 50 % des travaux, dans la limite de 50 000€ de travaux.

Pour rappel, une agence postale communale offre un service bancaire plus important pour les retraits et dépôts d'espèces, d'un montant hebdomadaire pouvant aller jusqu'à 500€ pour tout client, contre 150€ (et seulement pour les clients de la Banque Postale) chez un commerçant.

Afin de vérifier la possible installation de l'agence postale dans les locaux de la mairie, des techniciens sont venus confirmer, sur site, les aspects techniques. Ils ont conclu que les locaux étaient adaptés pour la préservation et la circulation des fonds et que la fibre fonctionne parfaitement. L'accueil se ferait dans un premier temps dans le bureau actuel des permanences.

Au vu des différents éléments, la proposition de la commission aménagement est d'ouvrir une agence postale communale. Lors de la fermeture de la Poste, le choix avait été de soutenir le commerce local

via un relais postal chez un commerçant qui offrait en plus une large amplitude horaire. Au vu du contexte, la commission considère qu'il faut viser la pérennité du service.

Compte-tenu des délais administratifs et techniques pour l'installation de l'agence postale, il serait possible d'ouvrir le service **le lundi 12 janvier 2026**. L'obligation d'ouverture au public est au minimum de 12 heures par semaine (ouverture minimum entre 12 et 15h pour une agence postale avec guichetier, ce qui était le cas pour l'agence rue du Fief Signoré).

La poste propose de mettre leur logo sur le fronton de la mairie. Elle voudrait également mettre la boîte aux lettres devant la mairie. Pour préserver la qualité de la façade de la mairie, la commission aménagement n'y est pas favorable, et propose de mettre ces deux éléments, à côté du garage.

Martine CHAUVIN indique qu'il est proposé de profiter de l'opportunité de faire des travaux d'aménagement pour revoir tout l'aménagement du rez-de-chaussée de l'accueil. En effet, la confidentialité n'est pas optimum. La subvention accordée par la Poste peut contribuer à répondre à cet objectif en plus des travaux nécessaires à l'agence postale. A cet effet, il a été demandé à un architecte de travailler ces deux questions, à savoir un accueil plus confidentiel, et un accueil pour l'agence postale.

Martine CHAUVIN souligne qu'il a fallu en parallèle, aborder la question des ressources humaines, afin d'être opérationnel très rapidement. Un agent communal assure actuellement les missions postales dans une autre agence postale communale. Ces nouvelles missions lui ont donc été proposées naturellement puisque l'agent a déjà la formation, cet agent a donné son accord.

Sur les horaires, l'option d'une ouverture sur cinq jours n'a pas été retenue pour être en concordance avec les jours d'ouverture de la mairie. Pour rappel, la mairie est ouverte le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 15h00 à 18h00 et le samedi de 10h00 à 12h00. L'agent ne travaillant qu'un samedi par mois, l'agence postale communale ne pourra pas être ouverte ce jour-là.

Deux hypothèses d'ouverture de l'agence sont proposées aux membres du Conseil Municipal. Eventuellement, un sondage auprès des Belloquois pourrait être prévu afin de connaître les horaires qui répondraient le mieux à leurs besoins.

Propositions d'ouverture au public :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Vendredi
Proposition 1	15h00-18h30	15h00 - 18h30	15h00-18h30	15h00-18h30
Proposition 2	15h00-19h00	15h00-18h00	15h00-19h00	15h00-18h00

A ces horaires d'ouverture, il faut savoir que l'agent commence son travail 15 minutes avant l'ouverture au public et l'achève 30 minutes après la fermeture. Ce temps est nécessaire pour assurer les missions de saisies et d'enregistrements indispensables à la tenue d'une agence postale communale.

Agnès GESLIN souligne que la première proposition est simple car il n'y a pas de changement d'horaire. La seconde est bien aussi car elle permet aux personnes qui finissent tard de pouvoir se déplacer.

Mélanie MARTINEAU s'interroge sur qui assurera le travail que l'agent fait actuellement.

Martine CHAUVIN indique qu'un rendez-vous est fixé le 6.11 avec le service ADS (Autorisation Droits des Sols) pour déterminer les conditions de reprises partielles par le service de la CCLLA de l'urbanisme et l'impact financier pour la commune, le souhait étant de maintenir la relation de proximité avec les habitants.

Mélanie MARTINEAU s'interroge également sur la possibilité pour l'agent de finir à 19h30 plusieurs soirs. Elle demande s'il y a eu un retour de la supérette du nombre de visiteurs par créneaux horaires. Martine CHAUVIN rappelle que La Poste n'a pas obtenu de réponse à ses appels près des gérants.

Didier PETIT souligne que lorsque ces créneaux horaires ont été présentés à la poste, les techniciens ont indiqué que toutes les agences n'ont pas de telles amplitudes horaires et qu'au vu du service défectueux depuis plusieurs mois, les horaires proposés sont satisfaisants.

Au vu des réponses entendues, Martine CHAUVIN propose de ne pas faire de sondage, mais de rencontrer l'agent sur ces deux propositions d'horaires, avec un minimum d'une « nocturne » jusqu'à 19h, suite à quoi une décision sera prise, avec une période de test sur six mois.

Yann SUAU ajoute que cette opportunité va nous permettre de gagner en efficacité dans notre organisation, notamment sur le service urbanisme.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, valident à l'unanimité (13 voix), la reprise du service postal par le biais d'une agence postale communale, et autorisent le Maire ou un Adjoint à signer la convention avec la Poste pour 9 ans.

10 – SIEML : participation aux fonds de concours pour la période 01/09/2023 au 31/08/2024

(DCM 2025-103)

Rapporteur : Daniel ONILLON, Conseiller Délégué

Daniel ONILLON présente le fonds de concours pour les dépannages qui ont eu lieu entre le 01/09/2023 et le 31/08/2024 pour un montant total de 2 376.41 €, dont une prise en charge par la commune de 1 782.33€ TTC. Le SIEML vient d'envoyer ces factures.

Les dépannages réalisés sont les suivants :

PERIODE : du 1er septembre 2023 au 31 août 2024

n° opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
EP022-23-227	Beaulieu-sur-Layon	253,73 €	75%	190,30 €	25 09 2023
EP022-23-228	Beaulieu-sur-Layon	379,90 €	75%	284,93 €	04 12 2023
EP022-24-230	Beaulieu-sur-Layon	208,42 €	75%	156,32 €	26 01 2024
EP022-24-231	Beaulieu-sur-Layon	604,94 €	75%	453,71 €	30 01 2024
EP022-24-232	Beaulieu-sur-Layon	929,42 €	75%	697,07 €	05 02 2024

Mathieu BERTRAND trouve cela dommage de devoir délibérer sur un tel montant étant donné que la délégation du Maire peut aller jusqu'à 10 000€.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à la **majorité (12)** valident le fonds de concours, autorisent le Maire ou un Adjoint à signer les documents et à prévoir les crédits nécessaires.

Votants : 13

Abstention : 1 – Mathieu BERTRAND pour le principe de devoir délibérer dessus,

Pour : 12

11 – SIEML : participation au fonds de concours pour la période du 01/09/2024 au 31/08/2025 (DCM 2025-104)

Rapporteur : Daniel ONILLON, Conseiller Délégué

Daniel ONILLON présente le fonds de concours pour les dépannages qui ont eu lieu entre le 01/09/2024 et le 31/08/2025 pour un montant total de 1 604.49 €, dont une prise en charge par la commune de 1 203.37 € TTC.

Les dépannages réalisés sont les suivants :

PERIODE : du 1er septembre 2024 au 31 août 2025

n° opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
EP022-24-240	Beaulieu-sur-Layon	220,02 €	75%	165,02 €	10 10 2024
EP022-25-242	Beaulieu-sur-Layon	152,16 €	75%	114,12 €	15 01 2025
EP022-25-245	Beaulieu-sur-Layon	289,91 €	75%	217,43 €	27 01 2025
EP022-25-246	Beaulieu-sur-Layon	289,91 €	75%	217,43 €	07 02 2025
EP022-25-249	Beaulieu-sur-Layon	438,97 €	75%	329,23 €	19 02 2025
EP022-25-252	Beaulieu-sur-Layon	213,52 €	75%	160,14 €	31 07 2025

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à la **majorité (12)** valident le fonds de concours, autorisent le Maire ou un Adjoint à signer les documents et à prévoir les crédits nécessaires.

Votants : 13

Abstention : 1 – Mathieu BERTRAND pour le principe de devoir délibérer dessus, alors que l'on n'a pas l'information sur les dits travaux

Pour : 12

12 – CIMETIERE : reprise de concessions et programmation d'affichage (DCM 2025-105)

Rapporteur : Martine CHAUVIN, le Maire

Martine CHAUVIN présente ce dossier et retrace les différents travaux conduits. Elle tient à remercier Sandra GAULTIER et Sandra NOËL pour leur travail en appui au service administratif qu'elle remercie également :

- 1- **Un nouveau plan** a été établi avec une nouvelle numération reprenant des carrés, puis des rangs et enfin des concessions dans la rangée (exemple Carré A Rang 1 Concession 3 = A1.3)
- 2- **Un fichier excel** a été créé pour enregistrer l'histoire de la concession avec les différents actes et les différents défunts qui se sont succédés. Des classeurs ont été créés, avec les copies des actes et les originaux sont mis dans des dossiers à part.
- 3- **Des recherches** de concessionnaires des concessions échues et /ou des concessions abandonnées, qui a permis d'aboutir à une proposition de :
 - de reprise de concessions,
 - de pose d'étiquettes
- 4- **Un affichage** au cimetière a été réalisé depuis un an sur la recherche de familles
- 4- **Un rendez-vous sur site avec les pompes funèbres** a eu lieu, suite à la consultation de - mars 2024, nous sommes dans l'attente de la réactualisation du devis (à l'époque tarifs : exhumation mécanique : 450€ et manuelles : 675 €).

Un autre travail attendra les élus sur le prochain mandat, celui du règlement du cimetière.

Il est proposé de reprendre les concessions indiquées dans le tableau, pour deux motifs différents :

- Soit les ayants droits nous ont indiqué qu'ils ne souhaitent pas reprendre les concessions,
- Soit les tombes faisaient déjà partie de la procédure de reprise réalisée en 2001-2004, mais dont les exhumations n'ont pas été réalisées. Pour mémoire, les reprises doivent être reprises dans un délai raisonnable.

Il est envisagé de reprendre 15 concessions ; dont seulement 11 pourront être remises en « vente ».

bis

En effet, certaines vont servir pour faire de la place pour les cérémonies de funérailles ou de commémorations, et pour faciliter un passage pour accéder aux tombes des trois soldats.

Emplacement Ancien - Nouveau	Déclaration d'abandon	Procédure de reprise de 2001-2004	Commentaire
A4 - F 1.3	X		Libérer pour cérémonie
B9 - I 2.2		X	
C16 - K 2.6		X	
C24 - K 3.6		X	
Est 16 - D 2.14	X		
Est 5 - D 2.4		X	
G2 - O 1.12		X	
G4 - O 2.13	X		
I3 - O 1.8	X		
Nord Enfant 11 Bis		X	Libérer pour columbarium
Nord Enfant 12 Bis		X	
Nord Enfant 5		X	
Sud 15 - L 2.18		X	
Sud 19 - L 2.22		X	
Sud 50		X	Libérer pour passage

Les concessions récupérées pourront être remise en vente en 2026/2027.

Agnès GESLIN demande quelle est la différence entre une déclaration d'abandon et une reprise.

Martine CHAUVIN la renseigne en précisant que la déclaration d'abandon émane des ayants-droits. En ce qui concerne les concessions en état d'abandon, la procédure avait été commencée en 2000 et s'est terminée en 2004 puisqu'à l'époque le processus de reprise durait 3 ans. Lors d'une reprise les ossements, sont remis dans un coffret, puis remis dans un ossuaire.

Au vu du plan, il est précisé qu'un terrain commun est un terrain financé par la commune, mis à disposition gratuitement pour une famille pour 5 ans. Il est prévu de faire des terrains communs près de l'entrée du cimetière sur la droite et près de l'entrée du portillon (près du robinet). Il est conseillé sur Beaulieu, étant donné la nature du sol, d'attendre 10 ans et non 5 ans.

Martine CHAUVIN indique qu'elle a travaillé avec trois belloquoises qui ont l'histoire du cimetière. Elle les remercie pour leur appui précieux et le temps consacré.

Parallèlement, des étiquettes seront posées devant 30 concessions pour lesquelles il n'a pas été retrouvé ni acte, ni coordonnées des familles, pour permettre aux concessionnaires de se manifester avant d'arbitrer sur une procédure de reprise.

La commission aménagement a validé la proposition du groupe cimetière en mettant les 30 étiquettes en même temps. Cela permettrait d'aller au bout de la démarche qui a été commencée par les élus de ce mandat. Les étiquettes seront posées courant décembre 2025, même si les reprises seront faites sur plusieurs années.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité (13 voix) les propositions de la commission, et autorisent le Maire ou un Adjoint à lancer la procédure de reprise de 15 concessions.

10 – TRAVERSEE DU BOURG : point sur les travaux

Rapporteur : Martine CHAUVIN, le Maire

Martine CHAUVIN présente des photos des travaux en cours. Elle indique que pour faire la jonction avec la rue de la Fontaine, il va y avoir un court tronçon de trottoir provisoire en attendant de faire la

seconde partie des travaux. Les enrobés beige sur les trottoirs et le travail de préparation de la chaussée seront réalisés cette semaine.

Les travaux avancent bien, mais le chantier pourrait conduire à la pose d'un feu, dans l'attente de l'arrivée de pavés, pour permettre le démarrage des travaux de l'autre côté.

14 – CCLLA : convention de partenariat pour Villages en Scène 2025-2026 (DCM 2025-106)

Rapporteur : Didier PETIT, 1^{er} Adjoint

Didier PETIT informe que le principe de validation de la convention a déjà été présentée en conseil municipal pour la proposition deux spectacles :

- 1- « Sous la table » par la Compagnie Les Zerkiens - du 26 au 28 janvier 2026 – salle Saint Louis – participation demandée **600 € + 40€** pour les frais de catering
- 2- « Frigo » par la Compagnie Dis Bonjour à la dame – le 06 juin 2026 - au square - participation demandée **1800 € + 40 €** pour les frais de catering

Soit un total de 2480 € TTC

Les frais de catering n'étaient pas comptés dans la délibération précédente.
Il est proposé de signer la convention avec les montants annoncés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à **l'unanimité (13 voix)** la convention et autorisent le Maire ou un Adjoint à la signer, et à prévoir les crédits nécessaires pour la mise en place de cette décision.

15 – COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

Rapporteur : Martine CHAUVIN, le Maire

Martine CHAUVIN rappelle le programme des cérémonies de Commémoration du 11 Novembre :

- 9h00 Rassemblement devant la mairie
- 09h15 Dépôt de gerbe au monument aux morts au cimetière communal
- 09h45 Verre de l'amitié à la mairie
- 10h30 Messe à l'église de Rablay-sur-Layon.

Elle invite chacun à y être présent.

16 - Compte-rendu des commissions communales

✓ Commission Aménagement et Développement du 30/10/2025 :

PLU : prochaine réunions

- Le 12/11 18h30 avec le bureau d'études pour préserver les éléments naturels
- Le 19/11 18h30 1ère version des OAP qui vont se superposer aux futurs lotissements
- Le 9/12 18h zonage : délimitation des zones urbaines.

Réunion publique pour les pistes cyclables : Jacques GUEGNARD informe de la réunion, avec une quarantaine de riverains, sur l'usage de la rue du Moulin du Roy. Le débat a permis de faire émerger une solution qui n'était pas envisagée au départ. Sur proposition des riverains, on impose le sens unique dans le sens descendant.

Martine CHAUVIN souligne la démarche habituelle de la commune qui, bien que les élus arrivent avec des propositions, c'est bien l'échange et le consensus qui permettent que l'adhésion des habitants soit possible.

Sandra GAULTIER ajoute qu'avec les autres riverains, chacun a pu voir que les remarques des habitants étaient bien prises en compte par le cabinet qui suit le dossier.

Didier PETIT souligne que cette démarche de co-construction n'a pas été systématiquement faite sur toutes les communes de la CCLLA et que la démarche entreprise par la municipalité est conforme à ses engagements vis-à-vis des habitants.

Mathieu BERTRAND regrette toutefois de voir des chemins transformés en voies cyclables avec de l'enrobé grenailé.

Retours des Réunions CCLLA sur l'habitat, la mobilité et le développement économique :

Jacques GUEGNARD souhaite porter à connaissance des chiffres transmis en réunion de CCLLA : le nombre de **permis de construire** autorisés entre le 01/01/2023 et le 01/07/2025 au niveau de la CCLLA est de 795 autorisations d'urbanisme (Pour Beaulieu, seulement 5 permis). Le territoire de la CCLLA est attractif.

Dans l'offre de transport à la demande, il y a une nouvelle centralité de rabattement : Beaulieu. C'est un service d'ALEOP. Il manque de la communication sur cette action de la CCLLA.

Pour rappel, il existe un dispositif de **subvention pour l'acquisition de vélo électrique**. Il faut peut-être faire de la publicité et le relayer sur nos bulletins communaux.

Développement économique : Jacques GUEGNARD a retenu trois choses – l'Actiparc de Beaulieu a été financé par Alter, et le budget doit s'équilibrer à 12 millions d'euros en fin de réalisation. Sur les autres Actiparc, il y a des difficultés suite à la découverte de zones humides, ce qui va freiner les extensions possibles. Du coup, la pression sur la commune pour l'extension de l'Actiparc risque d'être importante. Concernant le **Plan Alimentaire Territorial** : on favorise l'approvisionnement local, les cycles courts. L'externalisation du service de la cantine est possible et réalisable dans le cadre du PAT, avec des produits bios, contrairement aux idées reçues.

Jacques GUEGNARD regrette le peu de participation des élus dans les commissions communautaires.

Signature de la convention FDGDON : la convention est signée. Elle formalise le rôle de chacun et l'impact financier.

✓ Commission Finances :

Ci-dessous le calendrier des prochaines dates de travail du conseil municipal :

DATE	HORAIRE	ELUS CONCERNES	THEME
Samedi 18 octobre	9h à 11h30	Commission finances	Fonctionnement/investissement
Samedi 15 novembre	9h à 11h30	Commission finances	Investissement
Lundi 24 novembre	18h30 à 20h	Tout le conseil	Subventions et tarif
Lundi 1 ^{er} décembre	20h00 (Conseil)	Tout le conseil	Vote subventions et tarifs 2026
Vendredi 23 janvier	19h00-23h00	Tout le conseil	Fonctionnement/investissement
Lundi 02 février	20h00 (Conseil)	Tout le conseil	Vote du BP 2026

Mémo pour rappel : un mail a été envoyé **pour travailler sur le groupement de commandes des assurances** – Yann SUAUX propose de regarder ce qui est légalement obligatoire d'assurer en tant que collectivité.

Il est souligné également la nécessité d'être attentif aux clauses de revoyure.

✓ Commission Appui à la vie associative, culture, sports, loisirs et solidarité :

Dans le cadre de la **semaine bleue**, vendredi 10/10/2025 à 15h00, Agnès GESLIN indique que 4 personnes ont participé à cette animation. Un diététicien a présenté les besoins nutritionnels de chacun et notamment les personnes âgées. L'animation s'est clôturée par un goûter partagé avec les enfants des services périscolaires.

Invitation pour le Repas des Aînés : nous sommes à 77 aînés, et 5 élus – l'installation est prévue le vendredi 21/11/2025 pour les tables par le Secteur 3 – Rendez-vous pour aider à l'installation à 17h salle St-Louis.

Retour des personnes ayant participé au **Beaulieu de France** pour un temps convivial.

Sortie du P'tit Journal à la mi-décembre. Dominique Beaudouin informe que ce p'tit journal évoquera la sauvegarde des tapisseries de l'Apocalypse par un ancêtre de la famille Joubert. (P'tit journal en mairie, en bibliothèque et sur le site de la commune).

Prochaine commission le 10/11/2025

✓ **Commission Education :**

La **formation C'est Bio d'Anjou** à laquelle notre cuisinier et Martine CHAUVIN ont participé s'est déroulée pendant les vacances d'octobre.

Le **Conseil d'Ecole** a eu lieu à Louis Froger le 14/10 : nous sommes à 17 élèves en maternelles/CP et 15 élèves en primaire, ce qui est un peu plus que prévu.

Le **GR Menus** a eu lieu avec une maman de chaque école, qui ont confirmé que ce qui était fait était bon.

✓ **Commission Communication :**

Bulletin Infos et cartes de vœux : distribution à compter du 20/12

– Questions diverses

Cérémonie de Sainte Barbe le 13/11/2025 à 17h00 place de la Chapelle – Martine CHAUVIN remercie par avance **Michel CHAMAILLE** du dévouement tout au long de sa mission de chef de centre.

Le ministère de l'agriculture nous alerte sur la recrudescence de la **grippe aviaire** et des surveillances à mettre en place. Il faut éviter que les animaux sauvages soient en contact avec les animaux domestiques.

Don du sang : s'inscrire sur le site de l'EFS sur les créneaux horaires, le vendredi 7 novembre.

C'est l'**entreprise JUSTEAU** qui a été retenue pour la démolition des Caves de la Loire.

Hommages et joies de Beaulieu : RAS en octobre.

La séance est levée à 22h32.

Prochain conseil municipal le 1^{er} décembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h44

